



Paris, le 9 janvier 2020

Financement des projets des clusters Eureka en France : information aux porteurs de projets

La présente note liste des informations pratiques sur les principaux financements publics disponibles en France pour le financement de participants français à des projets de type Clusters Eureka. Chacun de ces dispositifs reste régi par ses propres critères d'éligibilité et de sélection. Ces informations ont vocation à être diffusées aux porteurs et actualisées.

**

*

Aide aux projets de recherche et développement structurants pour la compétitivité (PSPC)

PSPC finance des projets collaboratifs français d'innovation stratégique présentant des ruptures technologiques et des objectifs industriels prometteurs. Les projets PSPC sont destinés à structurer les filières industrielles existantes en relation avec la recherche publique et à en faire émerger de nouvelles. La partie française d'un projet labellisé par un Cluster Eureka peut constituer un projet PSPC, sous réserve de répondre aux critères du cahier des charges en vigueur.

Plus d'information : <https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Aides-concours-et-labels/Aides-a-l-innovation-projets-collaboratifs/Aide-aux-projets-de-recherche-et-developpement-structurants-pour-la-competitivite-PSPC>

Contact : Delphine Mure delphine.mure@bpifrance.fr

Aide pour le développement de l'innovation

Les projets des entreprises françaises participant à des projets labellisés par les clusters Eureka peuvent individuellement être éligibles à l'ADI. Le programme a pour objectif d'aider les entreprises qui mènent des projets d'innovation comportant des travaux de recherche industrielle et/ou de développement expérimental. Le projet doit viser le développement de produits, procédés ou services innovants et présentant des perspectives concrètes d'industrialisation et de commercialisation. Ce programme finance également les projets Eureka individuels (lien <https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Aides-concours-et-labels/Labels/Label-EUREKA>).

Plus d'information :

<https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Aides-concours-et-labels/Aides-a-l-innovation-projets-individuels/Aide-pour-le-developpement-de-l-innovation>

Contact : mael.mbaye@bpifrance.fr

Nano2022

Le programme national Nano2022 décline et prolonge en France le projet d'intérêt européen commun (IPCEI) microélectronique. Il permet de financer les travaux identifiés dans les cinq champs technologiques couverts par l'IPCEI (composants à faible consommation énergétique, composants de puissance, capteurs intelligents, équipements de fabrication de semi-conducteurs et les circuits en matériaux composites). La liste des chefs de file (STMicroelectronics, Soitec, UMS, Murata, X-FAB et Lynred), ainsi que des bénéficiaires et des travaux de ce programme sont déjà définis.

Nano2022 n'est pas construit sous forme d'appels à projets et seuls les chefs de file identifiés dans le programme sont habilités à déposer des dossiers au titre de ce programme ; ces projets peuvent constituer tout ou partie du volet français d'un projet labellisé par un Cluster Eureka.

Plus d'information : <https://www.entreprises.gouv.fr/numerique/presentation-du-plan-nano-2022>

Contact : contact.nano2022@finances.gouv.fr